Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

8 septembre 2015

Le Valais veut renforcer la traçabilité de ses vins AOC

(IVS).- Afin de renforcer la traçabilité des vins et permettre l'échange d'informations entre les organes concernés, l'Etat du Valais ouvre une procédure de consultation sur les dispositions de contrôle des vins « AOC Valais ». Ces propositions sont coordonnées avec les démarches en cours au niveau fédéral.

Les départements en charge de l'agriculture et du contrôle des denrées alimentaires (DEET et DSSC) ouvrent une consultation sur la révision du droit cantonal en lien avec les contrôles viti-vinicoles. Les modifications présentées concernent la loi sur l'agriculture, la loi d'application de la loi fédérale sur les denrées alimentaires et l'ordonnance cantonale sur la vigne et le vin.

Les mesures proposées visent à renforcer la traçabilité des vins du Valais de la vigne à la bouteille et permettre un échange d'informations entre les différentes autorités de contrôle. Elles mettent en œuvre les propositions d'améliorations présentées par le groupe de travail nommé par le Conseil d'Etat en 2014 afin d'analyser l'ensemble du système de contrôle des vins.

En parallèle à la révision législative, une base de données informatique est en cours de développement, avec l'objectif à terme de gérer l'ensemble du système de contrôle de manière intégrée. Celle-ci permettra de garantir une traçabilité complète, tout en simplifiant le travail administratif des entreprises.

Ces propositions s'inscrivent également dans le cadre des démarches en cours au niveau fédéral pour l'amélioration globale du système de contrôle des vins.

Le Conseil d'Etat a également pris position de manière détaillée sur la stratégie « Viti horizon 2020 » élaborée par l'IVV. Dans ce cadre, le Conseil d'Etat a transmis ses réflexions sur les différentes mesures présentées et notamment proposé une mise en œuvre échelonnée tenant compte de l'évolution du droit fédéral concernant les AOC viticoles.

Personnes de contact :
Jean-Michel Cina, Chef du DEET, (027 606 23 00)
Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe DSSC (027 606.50.90)
Gérald Dayer, chef du SCA (027 606 75 00)
Elmar Pfammatter chef du SCAV (027 606 49 55)

Les documents concernant la procédure de consultation, ainsi que la prise de position du Conseil d'Etat sur la stratégie « Viti horizon 2020 » de l'IVV sont disponibles sous www.vs.ch

Place de la Planta 3, 1950 Sion
Tél. 027 606 20 90 - 079 263 85 77 · Fax 027 606 20 94 · e-mail : andre.mudry@admin.vs.ch